

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3496

objet : **Mandat spécial accordé à monsieur le président Collomb, messieurs les vice-présidents Daclin et Muet ainsi que madame la vice-présidente Gelas pour un déplacement à Göteborg et Stockholm (Suède)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution des mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du développement des relations entre la région Rhône-Alpes et la ville de Göteborg (Suède), monsieur le président Gérard Collomb, messieurs les vice-présidents Pierre-Alain Muet et Jean-Michel Daclin ainsi que madame la vice-présidente Nadine Gelas ont été invités à se rendre à Göteborg (Suède) les 26 et 27 septembre 2005 pour participer à diverses rencontres avec les partenaires locaux sur les politiques de développement économique.

De plus, la délégation est invitée à rencontrer les 28 et 29 septembre 2005 les entreprises rhônalpines qui participent à l'exposition organisée, dans le cadre de l'année du design français en Suède, par la mission économique française à Stockholm.

Conformément à l'article L 2123-18 du code des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le président Gérard Collomb, à messieurs les vice-présidents Pierre-Alain Muet et Jean-Michel Daclin ainsi qu'à madame la vice-présidente Nadine Gelas pour une mission en Suède du 26 au 29 septembre 2005.

2° - Les frais engagés pour la mission de monsieur le président Gérard Collomb, de messieurs les vice-présidents Pierre-Alain Muet et Jean-Michel Daclin ainsi que de madame la vice-présidente Nadine Gelas seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,